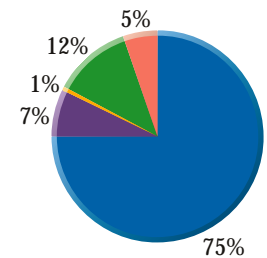


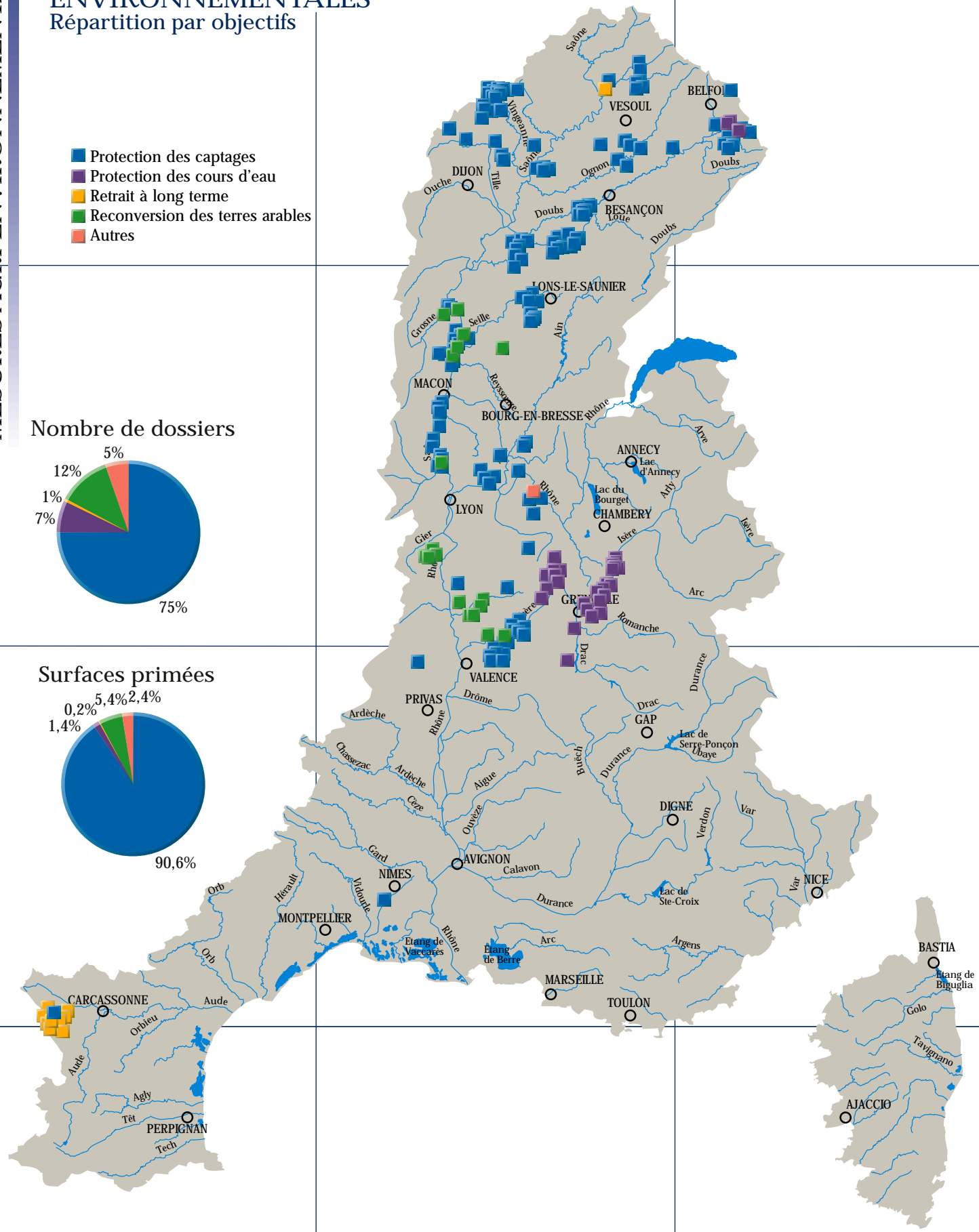
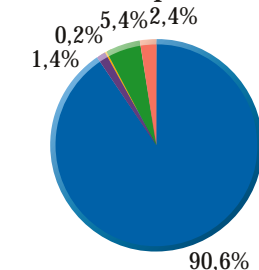
ESOUT 6 MESURES AGRI ENVIRONNEMENTALES Répartition par objectifs

- Protection des captages
- Protection des cours d'eau
- Retrait à long terme
- Reconversion des terres arables
- Autres

Nombre de dossiers



Surfaces primées



Poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution

Renforcer la gestion locale et concertée



ORIENTATIONS FONDAMENTALES

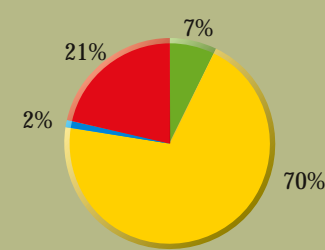
Développer des actions volontaristes en direction des agriculteurs en priorité sur :

- les aquifères à forte valeur patrimoniale,
- les zones d'alimentation des captages situés en zones vulnérables,
- les périmètres de protection des captages d'eau potable

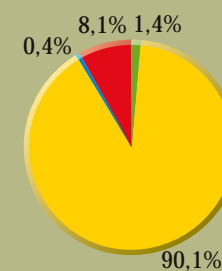
OBJECTIFS DU SDAGE

ESOUT 6 MESURES AGRI ENVIRONNEMENTALES Types d'action

Nombre de dossiers



- Biotopes
- Réduction des intrants
- Retrait à long terme
- Reconversion des terres arables



Surfaces primées

Accompagnant la réforme de la PAC de 1992, les mesures agri-environnementales ont pour objectif d'encourager les exploitants agricoles à maintenir, rechercher et mettre en œuvre des pratiques de production compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement et l'entretien de l'espace rural. Ces mesures sont contractualisées entre l'exploitant et le préfet après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Les MAE (Mesures Agri-Environnementales) ont fait l'objet d'un programme quinquennal de 1993 à 1997 et elles seront remplacées en 2000 par les CTE (Contrats Territoriaux

d'Exploitation). La période actuelle est donc transitoire et les indicateurs proposés constituent un extrait du bilan général des MAE avant le passage aux CTE.

Le rassemblement des données et leur traitement a été confié par le Ministère de l'Agriculture au réseau CNASEA.

Sur le bassin RMC, pour le programme quinquennal 1993/1997, 686 dossiers ont été adoptés pour des mesures directement ou indirectement liées à l'eau et aux milieux aquatiques. Ces opérations se différencient en fonction de l'objectif recherché et du type d'action choisie.

Objectifs	Données	Types d'action				Total
		Protection des biotopes	Réduction des intrants	Retrait à long terme	Reconversion des terres arables	
Protection des captages	Nombre de dossiers Surface primée		466 7 691		49 183	515 7 874
Protection des cours d'eau	Nombre de dossiers Surface primée	49 120				49 120
Retrait à long terme	Nombre de dossiers Surface primée			4 16		4 16
Reconversion des terres arables	Nombre de dossiers Surface primée				81 468	81 468
Autres	Nombre de dossiers Surface primée		16 130	5 24	16 52	37 206
Nombre total de dossiers		49	482	9	146	686
Surface totale primée		120	7 821	40	703	8 684

DIAGNOSTIC

Les opérations les plus significatives pour la protection des eaux sont les mesures de type "réduction d'intrant" ayant un objectif de protection des captages : 466 dossiers (soit 68% du total). Ce type d'action comporte 2 composantes : "azote" et "phytosanitaires". La grande majorité des dossiers concerne la composante "azote" ; la composante "phytosanitaires", quand elle est présente, est souvent associée au cahier des charges "azote".